

Conseil d'Administration du 8 décembre 2022

Délibération n° 1-CA.22.106

REPORT DE LA DATE DE L'ELECTION DES 4 ADMINISTRATEURS REPRESENTANTS LES LOCATAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE 13 HABITAT

Vu l'article R.421-7 du Code de la Construction et de l'Habitation relatif à l'élection des représentants de locataire au Conseil d'administration d'un OPH ;

Considérant que, par délibération n°22-082 en date du 26 octobre 2022, le Conseil d'Administration a approuvé le calendrier de l'élection des représentants des locataires, et validé le protocole électoral qui lui était présenté ainsi que les modalités pratiques du scrutin qu'il contenait.

Considérant les termes du rapport n° **1, ci-annexé**

Que suivant ce protocole et le calendrier qui lui était annexé, la date de l'élection retenue était fixée au 9 décembre 2022, et la date d'envoi du matériel de vote fixée au 22 novembre, au plus tard au jeudi 24 novembre précédent.

Que la société titulaire du marché relatif à l'organisation des élections des représentants des locataires n'a procédé au dépôt du matériel de vote que le 25 novembre 2022.

Que, réunie le 05 décembre 2022 pour avis sur cette difficulté la Commission électorale s'est prononcée en faveur du report de la date du scrutin au 13 décembre 2022, afin de permettre à l'ensemble du corps électoral de disposer d'un délai raisonnable pour procéder au vote.

Que les dispositions réglementaires du CCH commandent que l'élection se tienne entre le 15 novembre et le 15 décembre, ce qui justifie que ce sujet soit mis urgemment en délibéré du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

A l'unanimité

- **APPROUVE** la modification devant être apportée au calendrier électoral notamment prévu au sein du protocole validé en séance du 26 octobre dernier
- **VALIDE** le décalage du calendrier de cette élection comme suit :
 - ✓ Envoi du matériel de vote : vendredi 25 novembre 2022
 - ✓ Date limite de réception des bulletins : lundi 12 décembre 2022
 - ✓ Date de l'élection (dépouillement et proclamation des résultats) : mardi 13 décembre 2022
 - ✓ Début de l'affichage des résultats dans les immeubles de l'office : jeudi 15 décembre 2022

Extrait certifié conforme,

Marseille, le 8 décembre 2022

Le Directeur Général


Jean-Louis ERVOES

Le Directeur Général certifie le caractère exécutoire de la présente délibération dûment publiée au procès-verbal des séances du Conseil d'Administration et transmise à M. le Préfet qui l'a réceptionnée à la date mentionnée en marge.

Le Directeur Général


Jean-Louis ERVOES

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 DECEMBRE 2022

ADMINISTRATEURS PRESENTS :

- Mme Nora PREZIOSI, Présidente
- M. Martial ALVAREZ, Vice-Président
- M. Bernard ALLEGRE
- M. Michel BALLARO
- Mme Sabine BERNASCONI
- M. Julian BOIS
- M. Patrice CHEILLAN
- Mme Catherine CHANTELOT
- Mme Martine CORSO
- Mme Marie-Madeleine GHIO
- M. Jean-Paul GUILBERT
- M. Marc KATRAMADOS
- M. Jordan MANGANI
- Mme Marie MARTINOD
- Mme Marine PUSTORINO
- Mme Yvette ROCHETTE
- M. Michel ROUX

ADMINISTRATEURS EXCUSES

- Mme Annie AMAR
- M. Lionel DE CALA
- Mme Judith DOSSEMONT

ADMINISTRATEURS ABSENTS

- Mme Marie BAGLIERI
- Mme Vasiliki MOUKANOU

ASSISTAIENT A LA SEANCE A TITRE CONSULTATIF :

- M. Jean-Louis ERVOES, Directeur Général
- Mme Valérie BORONI, Secrétaire par intérim du Comité Social d'Entreprise
- Mme Anne WERMELINGER, Adjoint au Chef du Service Habitat, représentant M. le Préfet de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône, et M. le Directeur Départemental du Territoire et de la Mer conformément aux dispositions de l'article R. 421-21 du Code de la Construction et de l'Habitation.

RAPPORT N° 1

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 DECEMBRE 2022

Report de la date de l'élection des 4 administrateurs représentants les locataires au Conseil d'Administration de 13 Habitat

Tous les 4 ans ont lieu les élections nationales des administrateurs représentants les locataires dans les OPH. Celle-ci doivent avoir lieu entre le 15 novembre et le 15 décembre 2022.

Les mandats des administrateurs représentants les locataires en cours expirent à la date de l'élection.

Après concertation avec les associations de locataires un protocole électoral local a été réalisé en faisant référence au protocole national de la fédération des OPH signé le 14 décembre 2021.

Par délibération n°22-082 en date du 26 octobre 2022, le Conseil d'Administration a approuvé le calendrier de l'élection des représentants des locataires, et validé le protocole électoral qui lui était présenté ainsi que les modalités pratiques du scrutin qu'il contenait.

Suivant ce protocole et le calendrier qui lui était annexé, la date de l'élection retenue était fixée au 9 décembre 2022, et la date d'envoi du matériel de vote fixée au 22 novembre, au plus tard au jeudi 24 novembre précédent.

Ces dates et délais ont été transmis et validés avec la société PARAGON, titulaire du marché relatif à l'organisation des élections des représentants des locataires.

Cependant, cette société n'a pas satisfait à ses engagements et n'a procédé au dépôt du matériel de vote que le 25 novembre 2022.

De plus, il semble que des difficultés d'acheminement postal ont eu pour conséquence qu'à ce jour une partie des résidences 13HABITAT n'at toujours pas reçu leur matériel.

Réunie le 05 décembre 2022 pour avis sur cette difficulté, conformément aux dispositions de l'article R421- 7 du CCH et l'article 8 du protocole, la Commission électorale a donné son avis visant à reporter la date du scrutin, afin de permettre à l'ensemble du corps électoral de disposer d'un délai raisonnable pour procéder au vote.

Les dispositions réglementaires du CCH commandant que l'élection se tienne entre le 15 novembre et le 15 décembre, il est donc urgent de convenir d'un calendrier permettant qu'elle se tienne en toute régularité.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration de modifier le calendrier des élections conformément à l'avis de la Commission électorale et de fixer :

- La date d'envoi du matériel de vote au 25 novembre 2022
- La date de dépouillement au 13 décembre 2022,

Et partant de valider le nouveau calendrier suivant :

Envoi du matériel de vote :	Le 25 novembre 2022
Date limite de réception des bulletins	Le lundi 12 décembre 2022
Date de l'élection : Date du dépouillement et proclamation des résultats :	Le mardi 13 décembre 2022
Début de l'affichage des résultats dans les immeubles de l'office	Le jeudi 15 décembre 2022

Il est également proposé que 13 Habitat réalise une campagne de communication par SMS à tous les électeurs afin de les informer en cas de non-réception du matériel de vote la procédure pour les récupérer.

* *

*

Le Conseil d'Administration est invité à :

- APPROUVER le nouveau calendrier de cette élection
- APPROUVER le principe de la réalisation d'une campagne de SMS
- AUTORISER le Directeur Général à signer le Protocole modifié en ce sens